Envoyé en préfecture le 07/03/2024
Reçu en préfecture le 07/03/2024
Publié le - 7 MARS 2024
ID : 085-200023778-20240229-DL2024_01_16-DE

PAYS DE SAINT GILLES CROIX DE VIE AGGLOMÉRATION

République Française

Département de la Vendée

Canton de SAINT HILAIRE DE RIEZ

"PAYS DE SAINT-GILLES-CROIX-DE-VIE AGGLOMERATION"

Siège :

4 rue du Soleil Levant
CS 63669
85 806 Saint Gilles Croix de Vie Cedex

Effectif légal du Conseil : 47

Membres en exercice : 47

Membres présents : 33

DELIBERATION
n° 2024 - 01 - 16

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

du "Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie Agglomération"

Séance du 29 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 29 février, le Conseil du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération, dûment convoqué le 22 février 2024, s'est réuni à la Salle de Spectacles La Balise à Saint Hilaire de Riez, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

Conseillers communautaires présents : André COQUELIN, Francine ZIMMERLIN, Yann THOMAS, Séverine BESSONNET LE CLEC'H, Dominique BRET, Frédéric FOUQUET, Céline DELOMME, Thierry BIRON, Dominique MALARY, Thierry FAVREAU, Patricia ROUVREAU, Jean CANTIN, Philippe MOREAU, Isabelle TESSIER, Stéphane GUIBERT, Laurent DURANTEAU, Christine BERNARD, Isabelle DURANTEAU, François BLANCHET, Denise RENAUD, Thomas PERROCHEAU, Nicole BOULINEAU, Joël GIRAUDEAU, Jérôme MESNARD, Jean-Yves LEBOURDAIS, Jean-Pierre STEPHANO, Tiphanie JACOMINO, Vincent PIPAUD, Christine CRESTOIS, Olivier ROBIC, Laurent BOUDELIER, Jean SOYER, Lucien PRINCE.

Conseillers communautaires absents et excusés : Jean-Baptiste RABINIAUX, Catherine GALAND, Sonia CHARLOS, Muriel HABERT, Laurent REIGNIEZ, Xavier BERNARD, Hervé BESSONNET, Dominique SIONNEAU, Sandra DUBOS, Kathia VIEL, Jocelyne PICCIONI SERVADEI, Evelyne CHAUVEL, Maryse AUGUIN, Valérie VECCHI.

Pouvoirs : Jean-Baptiste RABINIAUX à Laurent BOUDELIER / Catherine GALAND à Philippe MOREAU / Sonia CHARLOS à Jean SOYER / Muriel HABERT à Isabelle TESSIER / Xavier BERNARD à Isabelle DURANTEAU / Dominique SIONNEAU à Yann THOMAS / Sandra DUBOS à François BLANCHET / Kathia VIEL à Jean-Yves LEBOURDAIS / Evelyne CHAUVEL à Christine CRESTOIS / Maryse AUGUIN à Lucien PRINCE.

Nicole BOULINEAU est désignée secrétaire de séance.

Approbation d'avenants n° 2 aux marchés n° 2023-042 à 2023-052 de prestation de transports scolaires

Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération
ZAE du Soleil Levant
CS 63669 - Givrand
85806 Saint Gilles Croix de Vie Cedex

Téléphone 02 51 55 55 55
Courriel accueil@payssaintgilles.fr

Envoyé en préfecture le 07/03/2024
Reçu en préfecture le 07/03/2024
Publié le - 7 MARS 2024
ID : 085-200023778-20240229-DL2024_01_16-DE

Suite à la prise de compétence autorité organisatrice des mobilités, le Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération est désormais l'autorité seule compétente afin d'organiser les services de transports scolaires sur son ressort territorial.

Afin d'assurer les services de transports scolaires à compter de la rentrée 2023, des marchés de « prestations de transports scolaires - circuits spéciaux scolaires sur le ressort territorial de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint Gilles Croix de Vie » ont été conclus avec la société Voyages Nombalais le 10 juillet 2023, selon le détail suivant :

N° LOT	INTITULE DES LOTS	Durée du marché	Durée totale du marché	Offre de Base			
				Sur 1 an	Sur la durée marché	Sur la durée totale du marché	
				en € HT		en € HT	en € TTC
Lot 1	Desserte des écoles de Commequiers	1 an	3 ans au +	29 583,22 €	29 583,22 €	88 749,66 €	97 624,62 €
Lot 2	Desserte des écoles de St Hilaire de Riez	1 an	3 ans au +	82 091,35 €	82 091,35 €	246 274,06 €	270 901,46 €
Lot 3	Desserte Givrand centre	2 ans	6 ans au +	45 923,87 €	91 847,74 €	275 543,22 €	303 097,54 €
Lot 4	Desserte Fenouiller centre	2 ans	6 ans au +	47 733,22 €	95 466,44 €	286 399,31 €	315 039,24 €
Lot 5	Saint Hilaire de Riez Zone dense	2 ans	6 ans au +	154 915,81 €	309 831,63 €	929 494,88 €	1 022 444,36 €
Lot 6	Saint Hilaire de Riez Ecars - Hameaux	6 ans	6 ans	240 716,59 €	1 444 299,55 €	1 444 299,55 €	1 588 729,51 €
Lot 7	NORD Commequiers Le Fenouiller- Saint Maixent sur Vie	6 ans	6 ans	402 874,15 €	2 417 244,92 €	2 417 244,92 €	2 658 969,41 €
Lot 8	EST Saint Révérend – Coex– l'Aiguillon s/Vie	6 ans	6 ans	302 255,51 €	1 813 533,06 €	1 813 533,06 €	1 994 886,36 €
Lot 9	Brem – Brétignolles sur Mer (co-traitance VOISNEAU)	6 ans	6 ans	532 621,69 €	3 195 730,14 €	3 195 730,14 €	3 515 303,16 €
Lot 10	Desserte 18H	6 ans	6 ans	44 163,72 €	264 982,35 €	264 982,35 €	291 480,58 €
SOUS TOTAL				1 882 879,14 €		10 962 251,14 €	12 058 476,26 €
Lot 11	Régulation régulation et surveillance pôle de correspondance	6 ans	6 ans	71 098,50 €		426 591,00 €	511 909,20 €
Lot 11	Tranche optionnelle : gestion des inscriptions aux TS *		5 ans	84 000,00 €		420 000,00 €	504 000,00 €
SOUS TOTAL (hors TO gestion des inscriptions aux TS)				1 953 977,64 €		11 388 842,14 €	12 570 385,46 €

Les montants de ces marchés ordinaires ont été calculés sur la base du nombre de jours de circulation des cars tel que défini par le calendrier scolaire 2022/2023, soit 138 jours pour le primaire et 174 jours pour le secondaire, et sur la base des circuits établis au jour du lancement de la consultation.

Au regard, d'une part, du nombre de jours de circulation des cars à prévoir pour 2023/2024 selon le calendrier de l'année scolaire 2023/2024, et des années scolaires suivantes comprises dans ces marchés d'une durée de 3 ans ou de 6 ans selon les lots, et compte tenu de modifications de circuits amenant à dépasser le nombre de kilomètres en charge définis, il est nécessaire de conclure un avenant afin de rémunérer le titulaire du marché de ces prestations supplémentaires.

Aussi, il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver le projet de délibération suivant visant à approuver un avenant n° 2 en plus-value ayant pour objet d'augmenter les montants de ces marchés de transports rémunérés à prix unitaires sur quantités, réellement exécutés pour prévoir, d'une part que les transports scolaires pourront être ordonnés au maximum sur la base annuelle de 144 jours pour les primaires et 184 jours pour les secondaires, et d'autre part, que les circuits - et donc le nombre de kilomètres en charge parcourus - pourront être modifiés dans la limite de 5 %, par ordre de service. Enfin, en ce qui concerne le lot 10 Desserte lycée 18h, les modifications incluent l'ajout de circuits, à la demande du proviseur.

Le détail des avenants à conclure et leur incidence financière par rapport aux montants des marchés conclus figurent ci-dessous :

	LOT1	LOT2	LOT3	LOT4	LOT5	LOT6	LOT7	LOT8	LOT9	LOT10	LOT11
MONTANT AVENANTS	7 502,13 €	31 302,06 €	21 774,25 €	23 409,90 €	75 296,41 €	127 455,91 €	229 730,72 €	154 173,42 €	281 766,45 €	33 834,37 €	24 516,72 €
TOTAL MARCHE APRES AVENANT	96 251,79 €	277 576,12 €	297 317,47 €	309 809,21 €	1 004 791,29 €	1 571 755,46 €	2 646 975,64 €	1 967 706,48 €	3 477 496,59 €	298 816,72 €	451 107,72 €
MARCHE DE BASE	88 749,66 €	246 274,06 €	275 543,22 €	286 399,31 €	929 494,88 €	1 444 299,55 €	2 417 244,92 €	1 813 533,06 €	3 195 730,14 €	264 982,35 €	426 591,00 €
VARIATION	8,45%	12,71%	7,90%	8,17%	8,10%	8,82%	9,50%	8,50%	8,82%	12,77%	5,75%

Le Conseil Communautaire,
Dûment convoqué,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5216-1 et suivants,
Vu le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L.2194-1 5°, L. 2194-1 6° et R.2194-8,

Envoyé en préfecture le 07/03/2024
Reçu en préfecture le 07/03/2024
Publié le - 7 MARS 2024
ID : 085-200023778-20240229-DL2024_01_16-DE

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération, approuvés par arrêtés préfectoraux n° 2021 DRCTAJ 672 et 673 du 15 décembre 2021 portant respectivement approbation des modifications statutaires de la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie et transformation de la Communauté de Communes en Communauté d'Agglomération,
Vu le BP 2024,
Vu la décision d'attribution des marchés de prestations de transports scolaires au candidat Voyages Nombalais pour les lots 1 à 8 et 10 et 11 et au groupement d'entreprises Voyages Nombalais / Voyages Voisneau pour le lot 9 prise par la Commission d'Appel d'Offres le 8 juin 2023,
Vu la délibération n° 2023 4 10 du 15 juin 2023 portant autorisation de signature des marchés de prestations de transports scolaires,
Vu la délibération n° 2023 07 31 du 14 décembre 2023 portant approbation des avenants n° 1 aux marchés de prestation de transports scolaires n° 2023-042 à 2023-052,
Vu les marchés de prestation de transports scolaires n° 2023-042 à 2023-052 conclus, y compris leur avenant n° 1,
Vu les projets d'avenant n° 2,
Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 8 février 2024,
Vu l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres du 20 février 2024,
Vu le rapport,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

<u>Article 1</u> : d'approuver la conclusion d'un avenant n° 2 aux marchés de prestation de transports scolaires tels que présentés au rapport ;

<u>Article 2</u> : d'autoriser Monsieur le Président, à signer les avenants n° 2 aux marchés de prestations de transports scolaires et à prendre tout acte en exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,

Givrand, le 5 mars 2024

La Secrétaire de séance,

Nicole BOULINEAU

Le Président,

François BLANCHET

COMMUNAUTE d'AGGLOMERATION Pays Saint Gilles Croix de Vie 85800 GIVRAND

Certifié exécutoire par le Président compte tenu :
- de la transmission au contrôle de légalité le : - 7 MARS 2024
- de la publication sur le site www.payssaintgilles.fr le : - 7 MARS 2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr.